

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2009

Le 12 février 2009 à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Livry-Gargan s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain CALMAT, Maire, suite à la convocation faite le 3 février 2009.

Etaient présents : M. Alain CALMAT, M. Pascal POPELIN, M. Jean-Claude VINCENT, M. François-Xavier ROBILLARD, Mme Danièle MARINI, Mme Monique GOVET, Mme Jeanne SULTAN-MAUPAS, M. Serge LE BOZEC, M. Georges GUILBERT, M. Jean-François MAGNIEN, Mme Marie-Laure HODE, Mme Madeleine LEMAIRE, M. Alain LANGUEDOC, M. Gérard COSIMI, Henri M. FLIKIER, Mme Marthe GUEZ, Mme Yvette COLSON, Mme Rose-Marie CHEVALIER, M. Jacques DJENGOU, M. Jean-Luc AUGER, Mme Françoise BITATSI TRACHET, M. Nouraddine ETTAJANI, Mme Murielle MARUCCI BONSAI, Mme Laurence KHLOYAN, Mme Bulle BARDOUX, Mme Sophie BIDAULT, Mme Magali DAUBA, M. Xavier HEBERT, Mme Bernadette PIRON RENAULT, M. Sébastien CONSTANT, Melle Elodie MOTTE, Mme Michèle TARTARE, M. Pierre PERRET, M. Philippe ARNAUD, M. Sébastien GASPARD, M. Gérard PRUDHOMME.

Excusés : M. Armen PAPAZIAN représenté par M. POPELIN, Mme Isabelle BRYON.

Absent : M. Dan STEINFELD.

Les Conseillers Municipaux présents ou représentés, formant la majorité des Membres en exercice, lesquels sont au nombre de 39, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'une Secrétaire de séance prise dans le sein du Conseil Municipal, MME Bulle BARDOUX a été désignée pour remplir ces fonctions.

Le procès-verbal du 18 décembre 2008 est adopté à l'unanimité,

Fait connaître les décisions n°2008-158 à 2009-10 qu'il a été amené à prendre dans le cadre de sa délégation (Article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales).

2009-02-01- DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2009

Sur proposition de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide article unique de donner acte à Monsieur le Maire de la tenue du débat portant sur les orientations budgétaires pour 2009 qui a fait l'objet du rapport de présentation, ci-annexé, les retraçant.

2009-02-02 COMPTE-RENDU DES ACQUISITIONS ET CESSIONS FONCIÈRES - ANNÉE 2008

M. le Maire informe l'assemblée des différentes acquisitions et cessions foncières réalisées dans le courant de l'année 2008.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Prend acte

- <u>de l'acquisition des propriétés suivantes</u> :	<u>66 avenue Paul-Bert/115-119 avenue Emile-Gérard le 7 avril 2008 (738.719 €)</u>
	<u>68 avenue Paul-Bert le 7 avril 2008 (319 277 €)</u>
	<u>19 allée de Penthièvre les 10 et 11 avril 2008 (485 808 €)</u>
	<u>5 avenue Anatole-France le 12 juin 2008 (1 385 560 €)</u>
	<u>27/29 avenue Winston-Churchill le 25 juin 2008 (809 756 €)</u>
	<u>33 allée des Charmilles le 26 juin 2008 (634 792 €)</u>
	<u>8/10 place de la Libération les 29 septembre et 6 octobre 2008 (1 553 918 €)</u>
	<u>25 bd Jean-Moulin le 9 décembre 2008 (715 000 €)</u>
- <u>de la cession des propriétés suivantes</u> :	<u>8/10 place de la Libération le 14 novembre 2008 (1 600 000 €)</u>
	<u>37 avenue Turgot le 16 juillet 2008 (270 000 €)</u>
- <u>de l'appréhension des biens vacants</u> :	<u>8 avenue du Colonel-Fabien le 10 juillet 2008 (bien estimé par France-Domaine à 137 000 €)</u>
	<u>31 avenue Jean-Zay le 10 juillet 2008 (bien estimé par France-Domaine à 284 000 €)</u>

2009-02-03-RAPPORT RELATIF A LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE ET AU FONDS DE SOLIDARITE REGION ILE-DE-FRANCE 2008

Sur rapport de M. Popelin, Adjoint au maire, Vice président du Conseil général,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Prend acte du rapport relatif à la dotation de solidarité urbaine et au fonds de solidarité entre les communes de la région Ile de France reçus au titre de l'année 2008.

2009-02-04-DEMANDE EN REMISE DE MAJORATION ET INTÉRÊTS DE RETARD

Sur proposition de M. Popelin, Adjoint au maire, Vice président du Conseil général,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Donne un avis défavorable à la remise gracieuse

2009-02-05-DEMANDE DE RENOUELEMENT DE DEROGATION AU REPOS DOMINICAL DU MAGASIN LEROY MERLIN

Sur rapport de M. Popelin, Vice-Président du Conseil Général, Adjoint au Maire,

Après en avoir délibéré,

A la majorité par 33 voix pour et 4 abstentions (Mme Govet, Mme Bitatsi, Mme Bardoux, M. Constant)

Article 1° : Donne un avis favorable pour que cet établissement puisse déroger au repos dominical,

Article 2° : Le magasin concerné est tenu de respecter le droit du travail des salariés, notamment en ce qui concerne le volontariat et le repos compensateur.

2009-02-06-PROJET DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DES MARCHES CHANZY ET JACOB

Sur proposition de M. Popelin, Adjoint au maire, Vice-président du Conseil général,

Après en avoir délibéré,

A la majorité par 29 voix pour et 8 abstentions (Mme Govet, Mme Bitatsi, Mme Bardoux, M. Constant, Mme Tartare, M. Perret, M. Arnaud, M. Gaspard).

Approuve le principe d'une délégation de service public pour la gestion des marchés Chanzy et Jacob

Autorise M. le maire à lancer la procédure

Précise que les membres de la Commission d'ouverture des plis ont été désignés par délibération n°2008-06-15 en date du 19 juin 2008

Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2009

2009-02-07-SUPPRESSION DE POSTES

Sur proposition de M. le maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Autorise Les suppressions de postes suivantes :

1 poste Conseiller des APS. 2^{ème} Classe

2 postes d'Adjoint administratif de 1^{ère} classe

3 postes d'Auxiliaire de puériculture de 1^{ère} classe.

1 poste d'Agent de maîtrise

1 poste d'A.T.S.E.M. de 1^{ère} classe.

1 poste de Technicien supérieur principal

3 postes d'Infirmier de classe normale.

2 postes d'Adjoint technique de 1^{ère} classe

1 poste d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

11 postes de rédacteur.

2009-02 -08-CREATION DE POSTES

Sur proposition de M. le maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Autorise les créations de postes suivantes :

1 poste de Puéricultrice cadre supérieur de santé

3 postes Adjoint du patrimoine de 1^{ère} classe.

2009-02-09- CREATION DU 3^{ème} POSTE DE COLLABORATEUR DE CABINET

Sur proposition de M. le maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide la création d'un emploi supplémentaire de collaborateur de cabinet dont l'effectif maximum sera désormais de trois.

Fixe la rémunération au maximum à 90% de l'ensemble des éléments qui composent la rémunération du Directeur Général des Services.

Dit que les crédits nécessaires aux rémunérations et aux charges sociales correspondantes sont inscrits au budget.

2009-02-10- VACATIONS des PERSONNELS MEDICAUX, PARAMEDICAUX ET DENTAIRE DU CENTRE MEDICO SOCIAL MUNICIPAL

Sur proposition de Mme Govet, Adjointe au Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide Article 1^{er} : La délibération n°2008-06-39 du 19 juin 2008 qui fixe l'organisation des personnels médicaux, paramédicaux et dentaires du Centre Médico Social Municipal est modifiée comme suit :

Discipline	Nombre d'heures hebdomadaires maximum
Médecine Générale	98,50
Phlébologie	1,00
Dermatologie	20,50

2009-02-11-MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE DE LA FILIERE CULTURELLE

Sur proposition de M. Robillard, Adjoint au maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide Article 1^{er} : La délibération n°2006-06-07 du 22 juin 2006 est modifiée au 1^{er} mars 2009 comme suit :

FILIERE CULTURELLE

7 – Des indemnités d'heures supplémentaires d'enseignement prévues par le décret n°50-1253 du 6 octobre 1950 modifié pourront être versées aux agents titulaires et non-titulaires relevant des cadres d'emplois ci-après :

- Professeurs d'enseignement artistique
- Assistants spécialisés d'enseignement artistique
- Assistant d'enseignement artistique.

Le reste sans changement

2009-02-12- CONTRAT D'ASSURANCE COUVRANT LES OBLIGATIONS STATUTAIRES DES AGENTS TITULAIRES

Sur proposition de M. Robillard, Adjoint au maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

Article 1 : De s'associer à la mise en concurrence organisée par le CIG de la petite couronne, en vue de la conclusion d'un contrat d'assurance à adhésion facultative couvrant les garanties des risques financiers découlant de la protection des fonctionnaires et agents publics, pour les années 2010 à 2013.

Article 2 : De solliciter, dans ce cadre, l'étude des garanties suivantes :

Pour les agents affiliés à la CNRACL

- Décès,
- Accident de service et maladie professionnelle,

- Congés de longue maladie, congés de longue durée, disponibilité d'office pour maladie, mi-temps thérapeutique, congé pour infirmité de guerre.

2009-02-13- TEMPS DE TRAVAIL DES ANIMATEURS DE LA PAUSE MERIDIENNE

Sur proposition de Mme Dauba, Conseillère municipale déléguée,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Précise que la durée du travail d'animateur encadrant la pause méridienne est fixée à 2h par jour de classe.

Dit que les crédits nécessaires aux rémunérations et aux charges sociales correspondantes sont inscrits au chapitre 012 du budget.

2009-02-14- ADHESION DE LA COMMUNE DE JOUY-EN-JOSAS (YVELINES) AU SIGEIF

Sur proposition de M. Georges Guilbert, Adjoint au maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Accepte l'adhésion de la commune de Jouy-en-Josas (Yvelines) au SIGEIF,

2009-02-15-RETRAIT DE LA DELIBERATION N° 2008-09-16- PORTANT INSTITUTION DE LA PARTICIPATION POUR VOIRIE ET RESEAUX (P.V.R.)

Sur proposition de M. Guilbert, Adjoint au maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide de retirer la délibération N° 2008-09-16 portant institution de la participation pour voirie et réseaux prise le 25 septembre 2008.

2009-02-16- NOUVELLE DENOMINATION DE L'ESPACE BIBLIOTHEQUE RENE-CASSIN

Sur proposition de M. Robillard, Adjoint au maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide que la dénomination officielle de "Espace bibliothèque René-Cassin" sera désormais remplacée par "Médiathèque René-Cassin".

2009-02-17- MODIFICATION DES CONDITIONS DE GARANTIE COMMUNALE POUR LA CONSTRUCTION DE 22 LOGEMENTS 16 RUE DU CHATEAU PAR LA SOCIETE BATIGERE ILE DE FRANCE

Sur proposition de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide

Article 1 : les dispositions de l'article 3 de la délibération en date du 25 septembre 2008 sont remplacées par les dispositions suivantes : « la garantie de la commune est accordée pour la durée totale du prêt soit, 24 mois de préfinancement maximum, suivi d'une période d'amortissement de 40 ans pour le PLAI et le PLUS construction et 50 ans pour le PLAI et le PLUS foncier ».

Article 2 : Précise que les taux d'intérêt actuariel annuel en vigueur au 1^{er} août 2008 étaient respectivement de 4.60% pour le PLUS et de 3.30% pour la PLAI, et non de 4.30% et 3.80% comme mentionné initialement à l'article 2 de la délibération du 25 septembre 2008.

Ces taux sont indexés sur celui du livret A.

Article 3 : Les autres dispositions de la délibération du 25 septembre 2008 restent inchangées.

2009-02-18- ACOMPTE SUR SUBVENTION 2009 AU FOOTBALL CLUB LIVRY-GARGAN

Sur rapport de M. Vincent, Adjoint au Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide d'attribuer un acompte sur subvention 2009 de 10 000 € à l'association Football Club Livry-Gargan.

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2009.

Dit que le mandatement de cet acompte pourra intervenir dès lors que toutes les pièces nécessaires auront été fournies par l'association concernée.

FIN DE SEANCE à 22h10

M. le Maire,